

## ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.  
Six mois..... 9 »  
Trois mois..... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

## INSÉRIONS

Annonces, la ligne... » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû

BUREAUX: 4 PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR. 22 MAI

## O la politique!!!

Je venais de pondre un article merveilleux, « chenu », capable d'« épater » littéralement les chers lecteurs de l'Écho Saumurois, lorsque m'est tombée sous les yeux l'appréciation « morale » par M. Jules Lemaitre, critique dramatique aux «ébats», d'une pièce tout nouvellement représentée au théâtre embryonnaire des Escholiers, l'ENGRENAGE (— politique — bien entendu): auteur, un « jeune », M. Brieux.

J'ai trouvé la page de M. Lemaitre tellement juste, belle et d'actualité, d'un si pur et si noble français; sa définition de l'horrible politique qui nous étreint et nous étouffe m'a semblé tellement exacte, que je n'hésite pas un quart de seconde à sacrifier mon « chef-d'œuvre » pour y substituer la magnifique prose de M. Lemaitre.

Que, cependant, nos malheureux lecteurs ne se réjouissent pas trop vivement! On leur infligera ma tartine

Peut-être, hélas! plus tôt qu'ils ne sauraient le croire!

L'œuvre est bonne. Elle nous rappelle clairement et fortement des choses que nous savions, mais que nous ne saurons jamais assez. Oui, la politique, ailleurs encore que dans une démocratie, mais dans une démocratie plus que partout, est une maîtresse de mensonge, d'hypocrisie et de lâcheté. Oui, les conditions naturelles, inévitables, d'un régime de suffrage universel laissent le juste lui-même, dès qu'il entre dans cet engrenage, à « pêcher » bien plus de sept fois par jour. Et, si c'est une nécessité qu'il y ait, comme on dit, deux morales, c'est donc une nécessité abominable, et qui fait frémir quand on y songe. Oui, la société où nous vivons est telle qu'un homme comme ce vieux corsaire paisible et gouailleur de sénateur Morin (1), qui, considéré en lui-même, est, très sûrement, un grelin, est après tout et, non moins sûrement, un homme « de moralité moyenne »!

Où, dans cette vie que nous menons, où l'on n'a, au fond, pour objectif, que l'argent, la vanité et le plaisir, où jamais on ne rentre en soi pour se juger, et où, d'ailleurs, les principes manquent au nom desquels on se jugerait, la notion du bien et du mal finit par s'abolir en nous, et presque aucun de nous ne sait plus ce qu'il vaut moralement, ni de se doute combien il vaut peu.

Où, il y a, à l'heure qu'il est, parmi nos hommes publics (et parmi les autres semblablement) de gentils garçons et d'honnêtes gens, parbleu! qui ont commis de lâches et vilaines actions, et qui n'en ont eu quelque soupçon, — peut-être, — que le jour où ils se virent menacés, au nom d'une morale abstraite (très mal connue et pratiquée des justiciers eux-mêmes): mais qui, depuis, sont rentrés dans leur quiétude, et ont tout oublié: d'autant mieux qu'on a voulu que nous oubliions aussi, et que sans doute on a bien fait.

Où, nous vivons tous dans l'ignorance de notre démerite et de notre indignité: et elles sont rares, bien rares, les serousses qui déchirent ces voiles de mensonge et d'illusion, brisent ce filet d'intérêts, de vanités et d'habitudes dont nous sommes enveloppés, nous mettent face à face avec notre âme véritable, nous en révèlent la hideur, et, d'un jet de clarte brusque, nous dessillent assez les yeux sur les origines cachées, sur le sens et la valeur réelle de nos actes, pour que nous comprenions, le mot terrible de Joseph de Maistre: « J'ignore ce qu'est l'âme d'un scélérat; mais je crois savoir ce qu'est l'âme d'un honnête homme: c'est affreux. »

Jules Lemaitre.

(1) L'un des principaux personnages de la comédie.

## LA CHAMBRE

Séance du 21 mai

Artilleurs et pontonniers

Discussion entièrement guerrière dont l'objet nous est absolument étranger et que nous devons nous borner à résumer.

Avant la charge à fond de train exécutée, en faveur des pontonniers, par M. Pourquery de Boisserin, contre M. le ministre de la guerre, M. le général Rivu adresse au même ministre une question sur les paroles décourageantes prêtées récemment par un journal à un commandant de corps d'armée. L'orateur espère que le ministre démentira ces paroles comme l'a déjà fait l'Agence Havas.

M. le général Mercier déclare avoir fait une enquête à ce sujet: il apporte à la tribune le démenti le plus net, le plus formel de tous les commandants de corps d'armée sans exception.

Ce démenti était du reste prévu, étant donné le langage que le journal en question faisait tenir à un général français.

Nous autres soldats, conclut M. le ministre de la guerre, nous n'avons qu'à nous inspirer de l'exemple du général Chanzy qui, plus convaincu que personne de la difficulté de la continuation de la guerre, vota pourtant à Bordeaux pour qu'on la continuât.

Nous n'avons, nous autres soldats, qu'à aller partout où vous nous envoyez, à nous y faire tuer au besoin; nous n'avons pas à parler d'autre chose!

M. le général Jung, rapporteur, expose l'économie du projet de loi qui a pour objet d'attribuer le service des ponts de bateaux à l'arme du génie déjà chargée de tout ce qui concerne les communications militaires. Il explique que la suppression de deux régiments de pontonniers permettra la création de 24 batteries d'artillerie montées nouvelles.

M. Pourquery de Boisserin s'insurge.

On donne satisfaction au génie, tout puissant au ministère de la guerre, et on entraîne la Chambre dans des dépenses qu'on lui dissimule.

On supprime deux régiments parfaits pour se lancer dans l'inconnu. Pourquoi? Pour augmenter notre artillerie, inférieure en nombre comme en titre et en poids, à celle de l'Allemagne.

M. le général Mercier. — Je proteste absolument contre cette affirmation.

M. Pourquery de Boisserin continue.

Que le ministre demande 300 millions pour refaire son matériel d'artillerie, on les lui donnera.

Quant aux officiers de pontonniers, tous entreront dans l'artillerie; c'est pour eux une question d'avancement.

M. Pourquery de Boisserin voit dans le projet une atteinte aux prérogatives de la Chambre. Il lui demande de ne pas le voter.

Le ministre de la guerre défend le projet de loi. Il a en vue deux choses: l'amélioration du service des ponts nécessaire à nos armées et l'augmentation de la force de notre artillerie de campagne.

Le projet n'avantage pas le génie auquel il impose un travail de plus; son véritable but et son principal effet est d'augmenter de 24 batteries la force de notre artillerie avec une

dépense qui ne sera que de 400,000 francs par an.

Le ministre pense qu'il ne sera pas difficile de faire des pontonniers avec les soldats du génie.

La transition sera d'ailleurs ménagée.

La chambre peut donc voter en toute assurance un projet qui, en fortifiant l'armée de la France, lui assurera de nouveaux droits à sa reconnaissance et à celle du pays.

M. Camille Fouquet demande la parole.

M. le président. — La parole est à M. Camille Fouquet. (On rit.)

Voix à droite. — Vous vous croyez à l'Académie.

M. le président (la bouche en cœur). — On peut quelquefois s'y tromper!

M. Camille Fouquet répond au ministre.

Il trouve le projet insuffisamment justifié.

L'artillerie n'a en rien démerité dans le service des pontonniers. L'histoire est là pour le démontrer.

On demande la clôture qui est prononcée.

Les trois premiers articles du projet présenté par le général Jung sont votés.

La suite de la discussion est reportée à la séance d'aujourd'hui.

## Le « Fil à la patte »

Il est évident qu'il existe en ce moment au pouvoir des hommes véritablement convaincus de la nécessité d'un changement dans la politique jusqu'à présent suivie par nos gouvernements républicains.

M. Casimir-Perier a cet avantage rare — je pourrais dire: presque encore inouï depuis que nous sommes en République — de compter des sympathies dans tous les partis, d'inspirer personnellement confiance aux représentants de toutes les opinions, de toutes les idées. Il le doit certainement à ceci: il n'est pas un sectaire.

Dès son avènement au pouvoir, M. Casimir-Perier a concentré sur lui l'attention bienveillante de tous ceux qui, sincèrement, aspirent à la pacification des partis, en présence des dangers auxquels se trouve exposée notre société. Le président du conseil semble réunir, d'ailleurs, la sagesse et l'énergie nécessaires à un véritable premier ministre.

Après de lui, et de ses collaborateurs au gouvernement, nous voyons des hommes qui — sinon tous, du moins quelques-uns — paraissent s'inspirer du même esprit de circonspection et de fermeté alliées à la modération. Un de ceux-là, M. Spuller, le ministre de l'instruction publique et des cultes, a le premier parlé d'un « esprit nouveau sans lequel, dorénavant, la République ne saurait poursuivre son existence en France » et nous croyons à la sincérité personnelle de M. Spuller.

Malheureusement, ces ministres républicains, avec l'estimable esprit et toute la volonté dont ils sont animés, et même avec les éminentes qualités de M. Casimir-Perier, ne pourront peut-être pas accomplir l'œuvre utile que toute la France honnête réclame déjà depuis longtemps.

Pourquoi redoutons-nous leur impuissance? A cause, simplement, des liens qui les attachent à la vieille politique républicaine — à l'« esprit

ancien », pour nous servir des expressions courantes.

Nous en avons eu l'exemple avec M. Spuller lui-même, qui, aussitôt lâché son mot d'esprit nouveau, s'est vu obligé, pour apaiser les grognements des sectaires de son parti, de proclamer sa fidélité à l'esprit ancien et à la tradition jacobine.

Le gouvernement manifeste-t-il quelque tendance à la conciliation, vite les clameurs radicales le font choir de son idéal et le rabaisent au niveau des haines et des hostilités qui ont été, en ces dix-huit dernières années, la base de toute la politique républicaine.

Ces haines et ces hostilités, dirigées principalement contre les croyances religieuses, M. Casimir-Perier et ses collègues ne peuvent, quel qu'en soit leur désir, les répudier entièrement, car il est encore, dans le Parlement, trop de sectaires avec lesquels, afin de s'appuyer sur une majorité soi-disant républicaine, ils sont obligés de compter.

Si donc, il est vrai qu'un esprit d'apaisement existe pour l'heure dans les régions gouvernementales, on ne peut pas affirmer qu'il soit accepté par tous les gens détenant le pouvoir. Au contraire nous constatons que, du côté des conservateurs, les idées conciliatrices sont prédominantes et que toutes les concessions raisonnables sont d'avance consenties en vue de la pacification désirée et de la fin d'une politique étroite et personnelle continuée au préjudice de l'intérêt général. Le véritable esprit nouveau est de ce côté.

L'obstacle à l'accord est donc dans la solidarité — dont ils ne peuvent réussir à s'affranchir — de nos ministres avec les sectaires. Il réside spécialement dans la difficulté, sinon l'impossibilité, pour eux de rompre les engagements secrets qui les lient aux oppresseurs et aux persécuteurs de consciences — c'est-à-dire les franc-maçons.

A moins de se résoudre à cette rupture et de l'accomplir ouvertement, on ne voit pas comment l'esprit d'apaisement, dont ils portent en quelque sorte l'embryon en eux, pourrait jamais devenir l'esprit républicain et permettre le rapprochement et l'union de tous les Français qui, bien au-dessus des intérêts de personnes ou de l'intérêt de parti, placent celui de la Patrie.

C'est le « fil à la patte » que nos gouvernants devront couper.

Charles Durand.

## INFORMATIONS

La politique religieuse du cabinet

Les bureaux de l'extrême gauche et de la gauche radicale sont d'avis qu'il n'y a pas lieu d'interpeller de nouveau, en ce moment, le cabinet sur sa politique religieuse.

Ils se réservent de prendre plus tard l'initiative d'une interpellation au moment qu'ils jugeront convenable.

Voici la note communiquée par ces groupes au sujet de leur future interpellation:

« Les bureaux de la gauche radicale socialiste et de la gauche progressiste se sont réunis à une heure.

» Ils ont constaté que l'interpellation concernant la lettre du nonce n'était pas émanée des

groupes radicaux, mais uniquement de l'initiative personnelle de membres qui n'appartiennent à aucun de ces groupes.

» Quant au parti radical, qui, à ce propos, s'est trouvé, incidemment et en fin de séance, interpellé par le président du conseil, très résolu à relever le défi qui lui a été adressé, il se réserve, à l'heure qu'il jugera convenable, de demander compte au gouvernement des engagements pris devant la Chambre. »

#### Le coup d'Etat du roi de Serbie

Le nouveau coup d'Etat du roi de Serbie, qu'on faisait prévoir depuis plusieurs jours, est aujourd'hui un fait accompli : dans une proclamation adressée à son peuple, Alexandre I<sup>er</sup> déclare que les luttes des partis, favorisées par la Constitution de 1888, menacent la tranquillité du royaume, et, en conséquence, il proclame cette Constitution suspendue et remplacée par celle de 1869.

La première conséquence des mesures adoptées est la dissolution de la Skoupchtina.

De nouvelles élections auront lieu prochainement. La Skoupchtina se composera de quatre-vingts députés élus et de quarante députés choisis par le souverain.

#### Les arrestations sur la place de la Roquette

Voici les noms de individus arrêtés place de la Roquette après l'exécution d'Henry :

Georges Lhomme, garçon coiffeur ; Froncier, ébéniste, et Leduc, cultivateur.

On ne les croit pas anarchistes militants et, probablement, ils vont être remis en liberté.

#### Attaque d'une mission française en Chine

La mission française de Chsian-Fou dans le Cheng-si a été brûlée par la foule et le Père Pagnucci a été emprisonné.

La légation de France à Pékin a demandé réparation.

#### BULLETIN FINANCIER

21 mai 1894.

Le début de la séance s'est encore fait en hausse sur samedi et on pouvait croire, bien que ce fût un peu exagéré, que le mouvement allait continuer.

Mais après les premiers cours on réagit, si on peut toutefois après une hausse pareille appeler réaction un recul de 0,12 à 15 centimes.

On parle des affaires de Serbie, mais en réalité on réalise et il y a de bonnes ventes.

Un peu d'hésitation sur les places étrangères. Le 3 0/0 oscille entre 101.10 et 101.45, après 101.30 cours du début.

Les actions de nos grands établissements de crédit sont assez fermes. Le Foncier cote 961.25. Le Crédit Lyonnais finit à 743.25.

Pas de changement sur la Société Générale. Malgré la légère réaction, le Suez conserve son avance. Les fonds étrangers sont très agités. Un des plus calmes est l'Italien qui finit à 77.85. L'Extérieure est à 64 9/16. Malgré

un excellent bilan de la Banque d'Espagne, les valeurs ottomanes, fermes au début, ont quelque peu faibli sur les affaires de Serbie.

Les fonds russes bien que ne conservant pas leurs plus haut cours sont bien tenus.

Les fonds austro-bongrois restent en faveur. La Banque des Pays-Autrichiens est demandée à 510.

En résumé, un peu d'hésitation sur tout le marché en général.

DE LAVIGERIE,  
22, place Vendôme, Paris.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 22 Mai

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	9°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus	9°
Midi,	759 m/m	au-dessus	13°
Hausse,	3 m/m		
Baisse,	0 m/m		
Température minima de la nuit.		au-dessus	5°

### La Fête de Jeanne d'Arc A SAUMUR

Voici une analyse bien succincte et bien imparfaite du panégyrique que M. l'abbé Brisset a prononcé dimanche à la messe de Jeanne d'Arc. Cependant, M. le Curé a bien voulu nous donner quelques passages textuels de son discours et nous regrettons que le tout n'ait pas été écrit, afin de le publier *in-extenso*.

« Mes Voix ne m'ont pas trompée, mes Voix étaient de Dieu ! »

» Ainsi disait en expirant la vierge héroïque et sainte, dont le nom et l'image s'éveillent à cette heure en votre mémoire. Rien n'a pu étouffer la parole qui sortit de ses lèvres : ni le crépitement des flammes du bûcher qui dévora son corps, ni la clameur sauvage des soldats anglais qui l'entouraient de leur cercle impie, ni la longueur des siècles qui, mêlant la plainte des victimes et les insultes des bourreaux, les confondent dans un même oubli. Oui ! C'est vainement que l'Evêque contempteur de la constitution de son Eglise, et infidèle aux lois qu'elle édicte, pour prévenir les erreurs et contenir les passions du juge, a tenté par ses menaces et ses promesses d'altérer le véridique et sincère témoignage qu'elle rendait au Dieu qui l'avait envoyée ; vainement que l'écrivain le plus vanté et le plus maléfisant du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans un ouvrage qui reste pour sa mémoire une souillure ineffaçable, a voulu couvrir de linge impure le candide et radieux visage de la Pucelle d'Orléans (1) ; vainement qu'au nom de théories, vaporeuses comme les brouillards germaniques, et dont il est impossible de saisir les mobiles formules, on a cherché

(1) La Pucelle d'Orléans, poème en 21 chants, commencé par Voltaire en 1730 et publié par ses soins en 1762.

à expliquer et à déterminer, comme ils disent, les conditions de sa destinée et de son histoire. Juridiques ou railleuses, grossières ou prétendues scientifiques, toutes ces objections se sont évanouies, tout cela a fondu « comme les neiges d'antan ». « Jeanne, la bonne Lorraine, qu'Anglais brûlèrent à Rouen » a reparu à la lumière, avec sa stature, ses traits naturels et vivants, sa physionomie expressive et lumineuse ; les événements de sa merveilleuse histoire ont été retracés par la plume érudite de nos contemporains avec une netteté incomparable, et l'Eglise qui la première avait, à la prière de sa mère, cassé l'arrêt qui la flétrissait, recueillant les leçons du temps avec la lenteur et la maturité qui est la garantie humaine de ses jugements, l'introduit dans la famille des Saints.

» Ses voix ne l'avaient pas trompée, ses voix étaient de Dieu !

» Il plut à Dieu de sauver la France.

» En ce temps-là, sur la terre de Lorraine, grandissait dans un village, placé sous le vocable de l'évêque qui baptisa Clovis et les Francs, Domremy, une enfant. Elle avait nom Jeannette, comme elle dira à ses juges ; ses parents, Jacques d'Arc et Isabelle Romée, lui donnèrent avec leur sang la foi et l'amour de Dieu. Saine et robuste, alerte et joyeuse, elle prenait part aux travaux du ménage et des champs aussi bien qu'aux amusements de ses compagnes, mais si elle dansait et s'en allait cueillir des fleurs avec elles, Jeanne ne les portait pas à l'arbre des Fées, mais à l'autel de Marie. « Les Fées, répondra-t-elle plus tard, je ne sais pas ce que c'est. » Le bruit des armes arrivait jusqu'à elle, avec le récit des malheurs de la France que lui contaient les soldats tout sanglants qui traversaient le village. Ne pouvant que soigner les blessés, et prier, elle pria et soigna les blessés. Un jour, elle vit à l'église une forme lumineuse et brillante, et entendit sortir des lèvres d'un ange ces simples et pénétrantes paroles : « Sois bonne et prie ». Un instant interdite, elle laissa la vision s'évanouir et demeura silencieuse. Deux saintes, Catherine d'Alexandrie la martyre et Marguerite martyre aussi, alors comme aujourd'hui patronnes de son église, se montrèrent plus tard à ses yeux et lui parlèrent de la « grande pitié qui est au royaume de France ». Effrayée de ces visions, elle s'y accoutuma et attirée par un charme secret et victorieux revenait vers leurs autels pour y revoir « ses chères saintes et ses frères du Paradis ». Toujours charmée, mais hésitant devant l'in vraisemblable mission qu'ils lui imposaient de délivrer la France, Jeanne les revint durant quatre ans. Un jour vint où « les Voix » prirent un accent si décisif et si impérieux qu'elle céda et partit. Ses premières ouvertures n'obtinrent la confiance que d'un

brave homme naïf ; partout elle ne rencontra que l'incrédulité la plus dédaigneuse : elle s'en revint désolée. « Les Voix » firent entendre des ordres nouveaux et si pressants qu'une seconde fois, disant adieu à son foyer, à son église, à son village, elle partit sans prendre congé de ses parents. »

« J'aurais voulu vous retracer l'histoire de Jeanne d'Arc : il me faut seulement embrasser le côté saint de sa Mission.... »

La Mission de Jeanne d'Arc était divine, et je dois redire les paroles de mon texte : « Oui, mes voix ne m'ont pas trompée ». Ces paroles, elle les répétait dans sa prison, elle les prononcera devant ses juges. Elle est là, seule, sans défense, entourée de ses perfides ennemis. Lahire et Richemont, les fidèles compagnons de ses victoires, avaient tenté mais en vain de la délivrer. On employa contre elle les raffinements d'un semblant de procédure légale, afin de l'amener à renier ses voix ; mais ses ennemis et ses bourreaux ont compté sans le secours des saintes Catherine d'Alexandrie et Marguerite, toutes deux martyres aussi, et surtout sur l'Esprit de Dieu qui a promis de mettre dans la bouche de ses saints ce qu'ils doivent répondre pour la gloire de son Nom.

Il fallait une victime au ressentiment des Anglais : elle fut condamnée. Les juges ne craignirent pas de monter sur des tribunes pour voir mourir... une femme, et elle, la vierge libératrice, marchant au bûcher, répétait : « Mes voix ne m'ont point trompée ». Bientôt la fumée l'enveloppa, la flamme fit son œuvre, la Seine emporta ses cendres ; mais la tradition rapporte que l'on vit une colombe s'élever du bûcher vers le Ciel. Après des siècles écoulés, le nom et le souvenir de la vierge de Lorraine sont partout, à cette heure, sur notre terre de France, et voilà que Léon XIII s'apprête à la placer sur les Autels.

M. le curé termine ainsi :

« Jeanne, noble et pure enfant de la France, fille docile et soumise de l'Eglise, toutes les deux ont gardé ton souvenir et glorifié ton nom, l'une par la plume de ses enfants les plus érudits et le zèle d'un évêque illustre (1), infatigable comme toi dans la lutte, a fait revivre ton histoire ; l'autre, après avoir réduit à néant l'arrêt inique de juges prévaricateurs, l'introduit dans la famille des Saints, souviens-toi de ton Eglise et de ta patrie.

» Les maisons féodales ne divisent plus notre sol, et l'étranger ne le foule plus de ses pas ; mais d'un bout à l'autre des frontières les Ames sont-elles unies, et ne gardons-nous pas au flanc une cruelle blessure ? Ne permets pas que

(1) Mgr Dupanloup, res aucteur des fêtes d'Orléans et promoteur de la canonisation de Jeanne d'Arc.

## LES COUTEAUX D'OR

Par PAUL FEVAL

On n'entendait pas même la marche des sentinelles des Tuileries, dont le pas s'éteignait dans la neige : on n'entendait rien, sinon ce bruit craquant et sourd du fleuve qui allait charriant de plus en plus lentement ses énormes glaçons.

Le vicomte Henri de Villiers gagna le trottoir occidental du pont.

Son pas chancelait comme s'il eût été ivre.

Il s'appuya contre le parapet, non pas pour regarder le fleuve, mais pour chercher un soutien.

C'était une nuit éclatante et pleine de clartés ; la Seine roulait majestueusement ses flots flottants, tout blancs de neige.

La longue ligne des quais fuyait à droite, à gauche, rayonnant je ne sais quelle mystérieuse lumière ; les reverbères, assombris par le contraste, jetaient, à des intervalles réguliers, leur rayon lumineux pur.

Sur la droite, la grande masse des arbres des Tuileries, noir à l'œil, malgré l'arête blanche que chaque rameau portait à sa partie supérieure, se détachait sur l'azur profond du ciel.

C'était une belle nuit, calme et grande, mais triste.

Le vicomte Henri de Villiers appuya sa tête entre ses deux mains.

Ses pieds glacés envoyaient tout son sang à son cerveau.

Son front brûlait.

Il regardait sans les voir les larges glaçons qui déjà mettaient du temps à passer sous le pont et qui retardaient le cours du fleuve, fatigués d'une charge si pesante. Parfois son œil en suivait un machinalement et malgré lui, jusqu'à ce que le glaçon se perdit au lointain dans l'horizon de la rivière immobile.

Un frisson le secoua de la tête aux pieds.

— Oh ! fit-il en se redressant et comme si son orgueil se fût révolté soudain ; j'ai vu la mort face à face : j'ai joué avec le péril ! Ce n'est pas moi qu'on peut accuser d'avoir peur !

Mais le frisson redoubla et ses mâchoires claquèrent.

— C'est la fièvre, dit-il encore ; j'ai la fièvre, je souffre !

Le long du quai d'Orsay, toutes les maisons étaient noires. Seul, l'hôtel de Boistrudan, qu'on apercevait au loin, gardait des lumières à ses croisées.

L'œil du vicomte rencontra ces lueurs qui brillaient à travers les grands arbres dépouillés de la berge. Il détourna vivement son regard.

Le nom d'Hélène vint à ses lèvres.

— Je n'ai pas peur, répéta-t-il ; mais je l'aime... je n'ai que trente ans, on aime encore à cet âge-là...

— Et Paris tout entier qui saurait ! reprit-il.

Il eut comme un sanglot. Ses deux coudes se vautraient dans la neige du parapet, pendant que ses mains crispées serraient ses tempes avec force.

— Un gentilhomme déshonoré, pensa-t-il tout haut, tombe bien plus bas qu'un autre !

Un vaste craquement se fit en amont et en aval, un craquement composé de petits chocs secs et successifs. On eût dit que, du Cours-la-Reine au pont du Carrousel, tous les glaçons se rejoignaient l'un à l'autre. Le bruit venait d'avant et remontait à la vieille ville.

Le bruit grandit, puis s'en alla mourant.

Un silence profond se fit.

Les glaces cessèrent de glisser sous les arches du Pont-Royal. Le fleuve paralysé se tut en même temps qu'il s'arrêta. La flamme des reverbères, qui, tout à l'heure encore, se mirait, tremblante, dans l'eau, frappa sans rebondir sur la glace terne.

La Seine perdait à la fois son mouvement, sa voix, ses rayons.

Cette minute où le froid vainqueur enchaîne la vie du fleuve a quelque chose de frappant. Le cœur se serre à voir cette immense léthargie. Bien peu ont pu assister aux derniers instants de la lutte entre l'hiver et le courant qui va chercher sans cesse au fond de l'eau une chaleur nouvelle. C'est la nuit toujours que les frimas parviennent à nuire leur chaîne, et c'est toujours par une de ces nuits polaires où le Parisien préfère à tout l'alcove ou le coin du feu.

Le vicomte resta un instant distrait de ses pensées.

— Voilà le géant garrouté, murmura-t-il : la main de Dieu est forte !

(A suivre.)

nous fermions les yeux avec l'amer chagrin de laisser après nous la France moins grande que ne l'avaient faite nos pères, et aussi moins unie. Ranime en tous ses enfants l'amour de la patrie commune et qui, reprenant ses glorieuses traditions, la France redevienne suivant les vœux le soldat de Dieu armé pour la justice et pour la vérité. »

#### Ministère des Travaux publics

Concours pour l'admissibilité à l'emploi de conducteur des ponts et chaussées en 1894

La commission chargée de procéder en 1894 aux épreuves du 2<sup>e</sup> degré du concours pour l'admissibilité à l'emploi de conducteur des ponts et chaussées, siègera dans dix-sept villes ou centres et aux époques désignées par le *Journal officiel*.

Pour le premier centre, comprenant les départements suivants : Charente-Inférieure, Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Sarthe, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne, les candidats seront examinés à Saumur (Mairie), le mercredi 30 mai courant et jours suivants.

La commission des examens sera réunie sous la présidence de M. Doussot, inspecteur général.

#### Une maladie du blé

Le ministère de l'agriculture est informé de l'apparition dans le Bocage, en Vendée et dans une partie de l'Anjou et de la Bretagne, d'une nouvelle maladie du blé, qui cause déjà de sérieux ravages.

Il se forme à la racine de la plante, paraît-il, sous les premières feuilles, de petits vers blancs de sept ou huit millimètres qui attaquent la tige et la dessèchent rapidement.

Beaucoup d'emblavures sont infestées par ce fléau et l'on annonce qu'un inspecteur général va se transporter sur les lieux à fin d'enquête et de mesures urgentes.

#### Ecoles de Saint-Cyr et de Saint-Maixent

Le ministre de la guerre vient de fixer à 640 le nombre des élèves à admettre à l'École de Saint-Cyr en 1895.

Une nouvelle instruction vient d'être signée par le ministre de la guerre pour l'admission des sous-officiers à l'École de Saint-Maixent.

Les postulants devront, à l'avenir, passer quatre mois dans l'emploi de sous-officier comptable pendant leurs deux années de grade.

#### SAUMUR

##### Récompense méritée

Il y a près d'un mois, nous racontions l'emballage place de la Bilange, des chevaux attelés au break de M<sup>me</sup> de P..., qui habite les environs de Saumur, leur fuite désordonnée jusqu'au Pont-Fouchard où ils furent arrêtés par un soldat qui se jeta hardiment à leur tête et vint à bout de les maîtriser.

Nous apprenons indirectement, aujourd'hui, et nous tenons à honneur d'enregistrer, que ce soldat modeste, Bapeaume, cavalier de remonte et ordonnance de M. le capitaine P..., après avoir reçu les félicitations de son capitaine et de ses autres chefs, a été, le lendemain de l'accident, cité à l'ordre du jour de l'École pour son acte de courage et nommé cavalier de première classe.

Bapeaume ne s'était point vanté de sa récompense et c'est d'un de ses amis que nous nous le fait.

#### Carnet perdu

M. Pierre Boussault, propriétaire à Cizay-la-Madeleine, a perdu, le 19 mai, un carnet contenant, entre autres papiers, un acquit de cognac pris au bureau de la régie de Doué-la-Fontaine.

Prière de rapporter le carnet au bureau de police.

#### MONTREUIL-BELLY

##### Une pétition

Nous trouvons, aux annexes de la Chambre, le rapport suivant sur la pétition n<sup>o</sup> 235, par laquelle M<sup>me</sup> veuve Leroux, à Montreuil-Belly

(Maine-et-Loire), demande « à MM. les députés leur appui auprès de M. le ministre de la justice à l'effet de lui faire obtenir l'assistance judiciaire ».

**Motifs de la commission.** — La pétitionnaire expose la triste situation à laquelle elle a été réduite par la faillite de son gendre, en 1887 ; elle avait répondu pour ce dernier, dont l'insuffisance d'actif n'aurait pas été prouvée.

La veuve Leroux met en cause plusieurs notaires et juges de paix de son canton. La commission n'a pas à examiner les chiffres qu'elle produit à l'appui de ses plaintes ; mais elle doit dire que la formule de légalisation de la pétition est ainsi conçue :

« Le maire de la ville de Montreuil-Belly certifie véritable la signature de la veuve Leroux, apposée ci-dessus, et certifie, en outre, que sa situation est bien telle qu'elle la dépeint. — Pour le maire et l'adjoint empêchés, H. LUCAS. »

Le sceau de la mairie est placé à côté de la signature.

Sans se prononcer sur la valeur des griefs, sans entendre en quoi que ce soit se mêler à un débat qui ne la concerne pas, la 3<sup>e</sup> commission propose d'appuyer la demande de la veuve Leroux en vue de lui faire obtenir l'assistance judiciaire ; elle conclut donc au renvoi de sa pétition à M. le garde des sceaux. — (Renvoi au ministre de la justice.)

#### FONTEVRAULT

##### La « Bombe » de Poirot

Dimanche dernier, au moment où les fidèles sortaient de la messe, un journalier nommé Poirot (Poirot serait plus juste en la circonstance), ivre jusqu'aux talons, envahissait la rue Roche, menaçant d'un bâton les gens qui passaient à côté de lui et proférant des injures contre M. le Maire et les conseillers municipaux « qu'il ferait danser sous peu et dont il se... moquait comme d'une... chopine vide. »

Avertis du scandale, les gendarmes emportèrent Poirot à la chambre de sûreté où il crava ses tonnes de boisson. A son réveil, on l'interrogea ; on lui demanda en quel endroit il s'était si bien rempli. Poirot déclara n'en avoir conservé nul souvenir.

Aura-t-il plus de mémoire à la correctionnelle ???

#### Tremblements de terre

Jedi dernier, vers onze heures et demie du matin, une forte secousse de tremblement de terre a été ressentie à Montreault, à Beau-préau et dans les environs.

A Montreault principalement, l'ébranlement du sol a été tellement sensible, que quelques femmes se sont précipitées hors de leurs demeures. Au même instant, on percevait très distinctement un roulement prolongé qui semblait sortir des entrailles de la terre.

#### ANGERS

##### Une bande de maraudeurs

La semaine dernière, une bande d'écoliers s'en est allée, à la sortie de la classe, dévaliser un champ de fraises de M. Laboureau, du côté de la Chalouère. Malheureusement pour eux, les petits vauriens ont été pris sur le fait, et M. le commissaire de police du 4<sup>e</sup> arrondissement leur a dressé procès-verbal.

Ce sont tous des enfants de 10 à 15 ans. Les dégâts qu'ils ont faits sont considérables.

#### TOURS

##### Rosière du 14 juillet 1894

Le maire de Tours donne avis que, pour satisfaire au décret du 3 messidor an XII, une rosière choisie parmi les jeunes filles habitant la ville de Tours doit être dotée, en 1894, d'une somme de 4,040 francs et mariée le 14 juillet 1894.

En conséquence, les jeunes filles qui désireraient postuler comme rosières à marier le 14 juillet, sont invitées à faire parvenir leurs demandes à la Mairie de Tours, avant le 15 juin prochain.

#### Fin de la grève de Trignac

On écrit de Saint-Nazaire :

« La grève de Trignac est enfin terminée, après avoir, grâce aux députés socialistes, duré près de 2 mois sans que les intéressés aient obtenu plus que n'offrait la Compagnie il y a de longues semaines. Voici en effet sur quelles bases l'accord a été conclu :

» 1<sup>o</sup> La reprise du travail aura lieu le lundi 21 mai à six heures du matin. — 2<sup>o</sup> Les manœuvres seront payés 31 cent. l'heure au minimum. — 3<sup>o</sup> La paie aura lieu toutes les deux semaines. — 4<sup>o</sup> Reprise intégrale, dans une douzaine de jours, au plus, de tous les grévistes, à l'exclusion des puddleurs, dont l'atelier est supprimé, la Société déclarant ne plus pouvoir faire de puddlage.

» M. le Maire de Montoir s'est empressé de porter la nouvelle à la connaissance de ses administrés par voie d'affiche.

» La grève avait commencé le 30 mars, elle aurait donc depuis plus de sept semaines. Il est certain qu'elle se serait terminée plus tôt sans les excitations des députés socialistes et du citoyen Poulain.

» Le résultat de la prolongation a été de causer une grande misère parmi les ouvriers. Que de privations représentent ces jours de chômage et combien longtemps, dans les petits ménages, se ressentiront les effets de cette grève ! »

#### SQUARE DU THÉÂTRE

### HARMONIE SAUMUROISE

Concert du MERCREDI 23 mai 1894, à 8 heures 1/2

1. *Le Mail*, allegro .....
  2. *Le Droit du Seigneur*, ouverture .....
  3. *Les Courriers*, polka .....
  4. *Le Lac des Fées*, ouverture .....
  5. *Condé*, allegro .....
- Le Chef de musique, GOUBEAULT.

#### État-civil de la ville de Saumur

##### NAISSANCES

Le 19 mai. — René-Edouard-Pierre-Louis Morlon, rue Duplessis Mornay, 16.

Le 21. — André-Louis-Henri Desprez, rue de la Croix-Verte, 66.

##### MARIAGES

Le 21 mai. — Clovis-Théophile Bellant, forgeron, à Longué, a épousé Marguerite Faure, couturière, à Saumur.

##### DÉCÈS

Le 20 mai. — Marie Guéry, veuve de Pierre-André Gasnier, sans profession, 82 ans, à l'Hospice.

#### Théâtre de Saumur

Bureau, 7 h. 3/4 — Rideau, 8 h. 1/4

##### Tournée Albert CHARTIER

JEUDI 24 Mai 1894

Avec le concours d'artistes parisiens

UNE SEULE REPRÉSENTATION DU GRAND SUCCÈS

### LEURS GIGOLETTES

Comédie en 4 actes, de MM. Henri MEILHAC

et A. de SAINT-ARBIN

Représentée pour la première fois à Paris, sur

le théâtre du Palais-Royal, le 9 novembre 1893

Vu la longueur et l'importance de cette pièce, elle

sera jouée seule

Bien des gens ne se doutent pas qu'un de nos aliments les plus usuels est en même temps un des meilleurs reconstituants des forces. Le tapioca contient en effet plus d'azote qu'un grand nombre de médicaments quelquefois fort chers. Le principal est de se procurer un bon Tapioca, et à ce titre le Tapioca Rils n'a plus de réputation à faire.

#### Police correctionnelle

DE SAUMUR

Audience du vendredi 18 mai

##### Ruesche

Nous avons, dernièrement, lors de son arrestation, conté son passé, rappelé ses cinq condamnations, toujours pour les mêmes faits, ivresse et coups. Son dernier exploit date du 14 mai. Ce jour-là, au retour d'une « bombe » opérée à l'assemblée du Pont-Fouchard, il assommait sa mère, concierge au patronage Saint-Joseph, parce qu'elle ne lui servait pas la soupe assez vite ; il assommait son père ; il menaçait les élèves du patronage accourus aux cris d'angoisse de la mère ; il chassait les deux vieillards de leur appartement, parce qu'il se prétendait le maître, et brisait le pauvre mobilier ; il répondait insolemment aux gendarmes venus pour mettre fin au scandale, et, enfin, le voilà devant la police correctionnelle.

Le père et la mère, appelés comme témoins, déposent avec une modération inspirée par leur tendresse quand même. Lui, il ne se défend pas ; il objecte seulement qu'il est victime de la boisson et que, à jeun — tous ceux qui le connaissent peuvent l'attester — il ne toucherait pas même une mouche. D'ailleurs, il quittera Saumur à l'expiration de sa peine, afin d'éviter les occasions de « se mettre en vin ».

Le ministère public requiert contre Ruesche l'application sévère de la loi ; et l'incorrigible buveur est condamné à un mois de prison.

Puisse-t-il tenir son serment de quitter Saumur et d'éviter les futures tentations !

##### Faux nom

Le 27 avril passé, des gendarmes de Saumur apercevaient un pêcheur jetant sa ligne dans le canal des Huraudières qui joint directement le Thouet. Ils rappelèrent au délinquant l'interdiction de la pêche au moins jusqu'au 15 juin et lui demandèrent son nom. L'homme tenta d'abord de se disculper en arguant de son ignorance de l'arrêté préfectoral ; puis, il déclara se nommer Bernard et habiter rue de la visitation.

Flairant une supercherie, les gendarmes prièrent le prévenu de les mener à son domicile. Le prétendu Bernard se mit en route ; mais, au bout de quelques pas, il confessa la fraude et donna sa véritable appellation : Ch..., Grande-Rue.

Il est condamné, par défaut, à 15 fr. d'amende.

#### Assises de Maine-et-Loire

Audience du lundi 21 mai

##### Affaire Poineau père et fils. — Vols qualifiés.

La Cour condamne : Poineau père, âgé de 52 ans, cultivateur au Voile, à 3 ans d'emprisonnement, et Poineau fils, âgé de 16 ans, domestique de ferme à Chanzeaux, à 1 an de la même peine, pour de nombreux vols de volailles commis, la nuit, dans plusieurs communes.

#### BOURSE DE PARIS

Du 21 Mai 1894

3 0/0.	104	»
3 0/0 amortissable.	101	»
3 1/2.	107	»

Quand le soleil de Mai nous sourit, ayons soin d'obéir à ce sage précepte qui veut qu'à chaque renouveau nous fassions une cure dépurative, et aucun remède sous ce rapport n'est plus facile, plus agréable et plus efficace que les Pilules Suisses.

Le Gérant. L. DELAUNAY.

Ne demandez chez votre Epicier que du



# TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

# Le Soldat Russe

## De la Chartreuse

Vers la fin de l'été 1877, il y eut un instant où le formidable duel engagé entre les Russes et les Turcs sembla tourner à l'avantage de ces derniers. Sur le Danube, Osman Pacha immobilisait le grand-duc Nicolas devant Plevna; au Caucase, les troupes du Sultan arrêtaient celles du Tsar dans le labyrinthe des monts d'Arménie.

Comme ces fâcheuses nouvelles arrivaient à Pétersbourg, je dus m'absenter de Russie pendant quelques semaines pour aller faire une saison à Aix-les-Bains. Je retrouvai en Savoie des amis qui me proposèrent l'excursion obligatoire à la Grande-Chartreuse. On n'attend pas que je refasse ici la description du célèbre monastère; sur ce théâtre suffisamment connu, je puis placer sans préambule la tragédie de pensée que le hasard m'y fit rencontrer.

Nous venions de franchir la porte du cloître et, suivant l'usage, nous avions fait passer nos cartes au custode chargé d'accueillir les visiteurs. Chaque semaine, le Père supérieur désigne un des Chartreux pour cet office. Tandis qu'on cherchait le custode, je m'installai dans la cellule où je devais recevoir l'hospitalité jusqu'au lendemain. J'y étais à peine depuis quelques minutes, quand la porte s'ouvrit. Le moine qui me salua était de haute taille, les traits de son visage énergique et froid marquaient une singulière distinction. A l'aisance courtoise de son abord, à l'accent des premiers mots qu'il prononça, on ne pouvait pas se tromper sur la

condition relevée de cet homme: il avait dû naître et vivre tout en haut du monde qu'il avait quitté. A cette première impression s'en ajouta vite une autre, qui me causa quelque surprise: au lieu de l'indifférence de mort, du calme définitif qu'ils ont d'ordinaire dans les yeux, le regard de ce religieux trahissait une attente inquiète, une émotion communicative.

« — Je vais contrevenir à toutes nos habitudes, me dit-il; je dois vous faire connaître le nom que je portais dans le siècle; ce nom vous expliquera peut-être les sentiments éveillés en moi par cette carte où je lis que vous résidez à Saint-Petersbourg. Je suis le père de Nicolay. »

Le moine n'avait pas besoin d'en dire davantage. Son histoire, souvent contée devant moi, m'était bien connue. Le général de Nicolay avait été un des plus brillants officiers du Caucase, à l'époque des combats légendaires, alors que Schamyl disputait encore aux envahisseurs les hautes vallées du Daghestan. C'était un frère d'armes de Loris-Melikof, de Mirsky, de Lazareff, de tous ces chefs qui dirigeaient les armées d'opération en Asie pendant la campagne de 1877. Il avait commandé le régiment de Kabarda. En Russie, ce simple rappel de service dispense de tout commentaire: le régiment de Kabarda était l'équivalent de notre 1<sup>er</sup> zouaves. Dans ce Caucase, qu'on a justement appelé l'Algérie russe, vis-à-vis de Schamyl comme vis-à-vis d'Abd-el-Kader, un corps d'élite personnifia pour l'imagination populaire l'héroïsme, les gloires, la poésie pittoresque des guerres orientales.

A peine au début d'une carrière que tout présageait éclatante, le général de Nicolay avait

ré-igné un beau jour son commandement; à la suite d'un drame de cœur, disait-on, il avait embassé le catholicisme pour s'enlever à la Chartreuse. En 1877, dix années s'étaient écoulées depuis sa prise d'habit. Malgré l'oubli qui se fait vite après de pareilles disparitions, j'avais entendu les vieux militaires parler de leur camarade avec regret; dans les derniers temps surtout, au milieu des discussions passionnées que soulevaient les événements de guerre au Caucase, on avait dit plus d'une fois: « Ah! si Nicolay était encore là! »

« — Je croyais, reprit le Chartreux, que tous les souvenirs du monde et de ma vie passée étaient bien morts en moi. Je vois aujourd'hui que j'avais trop présumé de mon renoncement. Depuis quelque temps, par une faveur spéciale, notre supérieur a bien voulu me communiquer des fragments de journaux qui avaient trait aux opérations des armées russes. J'en ai appris assez pour sentir s'éveiller en moi des pensées que vous devinez, trop peu pour savoir au juste ce que font mes anciens compagnons d'armes, ce que je dois craindre ou espérer pour eux. Vous pourrez sans doute me donner des informations plus exactes et plus complètes. Si la Providence a permis que vous arriviez ici, au moment même où je suis relevé du vœu de silence pour recevoir les étrangers nos hôtes, c'est qu'elle ne voulait pas me refuser cette consolation: Monsieur, vous excuserez mon ardeur à vous questionner. »

Je racontai au Chartreux, dans les plus grands détails, tout ce que je savais du théâtre de la guerre, tout ce que l'on disait à Pétersbourg des bonnes et des mauvaises chances de la campagne; je lui nommai les officiers qui s'étaient distingués dans les premières affaires

et ceux qui avaient trouvé la mort à l'ennemi. En parlant, j'examinais à la lueur de mon auditeur. Je n'ai jamais vu homme écouter ainsi, avec toute son âme. Dans cette âme, entrée déjà aux solitudes éternelles, un sentiment violent venait de repousser; il n'était pas circonscrit et amorti par mille autres préoccupations parasites, comme le sont nos sentiments, à nous autres mortels, qui avons dans le cœur une forêt inextricable; c'était l'arbre unique du désert, qui retire à lui toute la vie d'alentour, la tente dans les profondeurs d'un sol vide.

A mesure que j'avais dans mes récits, j'assistais à une véritable transfiguration; le vieil homme renaissait tout entier, il semblait que la robe du moine tombât graduellement, laissant reparaitre l'uniforme du commandant de Kabarda. Le père de Nicolay m'interrompait fréquemment; c'était alors un soldat qui parlait, avec d'involontaires vivacités de langage, remontées d'autrefois, et qui n'avaient certes rien de monacal.

« — Un tel a fait cela? Ah! je le reconnais bien là, c'était un rude officier, il promettait beaucoup. — X... s'est laissé surprendre? Ça ne m'étonne pas, il n'entend rien au métier. Comment n'a-t-on pas donné ce corps à L... qui vaut cent fois mieux? — Ils se sont engagés dans cette direction? Mais ils n'ont donc pas regardé la carte? Des ânes, qui ne connaissent pas le Caucase! C'est là qu'il fallait attendre le Turc. — Blessé, Y..., et déjà général? Il a de la chance! Mais qu'attend-il pour passer sur le ventre de l'ennemi? Avec des soldats pareils, mes vieux soldats... »

(A suivre.)

# ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

## VINS en Cercles et en Bouteilles

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0.35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés  
 Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0.40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés  
**26 litres pour 25. — Livraison à domicile.**

**BIÈRE** Sainte-Lucie, marque John Alvans, depuis 1.50 (verre compris)  
**Madère** du Cap, depuis 1.50 —  
**Malaga** vieux, depuis 1.75 —

Etude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le lundi 28 mai 1894, à une heure de l'après-midi, en l'étude de M<sup>e</sup> AUBOYER.

### UNE MAISON

Située à Saumur, rue St-Nicolas, 4.  
 Revenu annuel. . . . 1,400 fr.

Mise à prix : 14,000 fr.

S'adresser à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Pour cause de décès

Le Mercredi 20 juin 1894, à une heure, en l'étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

### UNE MAISON

EN BON ÉTAT

Très bien située, à Saumur, rue de Bordeaux, n<sup>o</sup> 14, en face l'hôtel de M. Louis Mayan.

Jardin bordant la prairie de l'Institution Saint-Louis.

Superficie totale : 350 mètres carrés.

Revenu annuel, 2,060 fr.

Mise à prix. . . . 24,000 fr.

Facilités de paiement.

S'adresser, pour visiter, à M. SALAIS, propriétaire à Saumur, rue du Collège, 3, les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, de midi à 2 heures.

ON DEMANDE une femme de basse-cour de 35 à 45 ans. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Qui aura lieu en l'étude et par le ministère dudit M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire aux Rosiers, le dimanche 27 mai 1894, à 10 heures du matin.

### Un Fonds de commerce de Boulangerie

Situé aux Rosiers, rue de la Croix, dépendant de la liquidation judiciaire de M. Chouteau.

On vendra, outre la clientèle et l'achalandage, un matériel et différents objets mobiliers, comprenant notamment :

Un comptoir, une vitrine, avec ses étagères, 2 bascules, 22 sacs de provende russe, et 2 sacs de farine française, 2 carrioles, 1 pétrin, 1 étouffoir, 1 cheval, etc.

L'adjudicataire entrera en jouissance de suite, à charge d'exécuter le bail de la maison dans laquelle s'exploite le fonds, et dont le prix annuel est de 450 fr.

Mise à prix : 4,000 francs.

S'adresser, pour tous renseignements, soit à M. DOUSSAIN, syndic de faillite, demeurant à Saumur, soit à M<sup>e</sup> BEAUMONT, notaire, rédacteur du cahier des charges.

### A LOUER PRÉSENTEMENT Grande et vaste Maison

À l'angle des rues Beaurepaire et de la Fidélité avec remise et écurie. Réparations au gré du locataire.

S'adresser à M. BARON, rue Beaurepaire, 14

À dater de la Saint-Jean, le bon coin de placement de M<sup>e</sup> SÉCHET, fruitière, actuellement 47, rue Saint-Jean, sera transféré même rue, n<sup>o</sup> 39, maison RENÉ.

### UNE MAISON

A VENDRE OU A LOUER

A Dampierre

Occupée par M<sup>me</sup> veuve Michaux.

S'adresser à M. JOSEPH SCHRÉTENTHALER.

### A Céder de suite

### MAGASIN D'ÉPICERIE Et Comptoir

Situés dans une sous-préfecture d'Indre-et-Loire

Bonne clientèle. — Belle situation.

Maison fondée depuis 25 ans.

S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

### Une charretée de Luzerne

Chez M. BOUVET-JADRAY, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

### A VENDRE

1<sup>o</sup> Un Phaéton en bon état  
 2<sup>o</sup> UN PONEY

S'adresser rue de Bordeaux, 50.

JEUNE FILLE munie de son brevet demande Leçons français et piano. S'adresser, 3, rue Traversière.

### GUÉRISON

Certaine et radicale de toutes les Affections de la Peau: DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, SORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPÈS, LUPÈS, etc.

MÈDE DE PLAIES, ULCÈRES, VARIÈLES, etc.

Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.), Consult. gratuites par Correspondance.

# ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

CONSERVES : ROYAN à la VATEL, la boîte » 75.

Sardines Nantaises, la boîte » 35	Petits pois moyens, » 75 et 1 25
— Amieux — » 85	Haricots vert, » 55 et » 90
— des Mousquetaires, Flon, — » 95	Petits pois RODEL, 1 25 et 2 40
— — — 1/2 b. » 75	
Thon à l'huile, » 75 et 1 50	NOTA. — Manquant de petits pois fins, nous donnons des petits pois extra fins, la boîte de 2 f. 10 est vendue 1 fr. 40
Langouste (recommandé) » 85 et 1 40	
Homard entier, » 95 et 1 60	

BEURRE extra fin de la Laiterie de Saint-Clement. — RADIS. — ARTICHAUTS.

# ÉPICERIE PARISIENNE

35, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

## IMBERT Fils

SPÉCIALITÉ POUR BAPTÊMES

Choix considérable de Boîtes en tous genres, Boîtes marraines MODÈLES NOUVEAUX

Confiserie supérieure et Bon Marché.

N.-B. — Sur demande, envoi franco du Catalogue spécial et de l'Album des modèles de boîtes.

Arrivages de Primeurs tous les jours  
 Asperges, Artichauts, Pommes de terre.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, PARIS  
 56, Rue Jacob, 56,

## LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN-4<sup>o</sup>

Sous la direction de M<sup>me</sup> GEMMELINE RAYMOND  
 LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE. CONSACRÉ AUX ROMANS ILLUSTRÉS

Saumur, imprimerie Paul Godel.